

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 02/06/2026
DECISION N° 20260602_B_063

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Daniel DURIEUX, Denis LAIR, Emmanuel SALGADO,
Patrick Bruno MARCON, Elisabeth ROYON,
Christine BONNEFOY, Sébastien ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la décision du bureau communautaire n°20241210_B_149 du 10
décembre 2024 portant sur l'attribution du marché Propreté urbaine -
Balayage des rues à l'entreprise RSB,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du
14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Bâtiments – Voiries - SIG :
**Objet : Propreté urbaine balayage des rues : Reconduction du marché auprès de
l'entreprise RSB**

Le Bureau,

N° 20260602_B_063

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Décide de reconduire le marché relatif à la « Propreté urbaine - Balayage
des rues du territoire communautaire », la SASU RSB domiciliée 90 route
des chardonnerets, lieu-dit DOUPIS à Saint Jean d' Aubrigoux(43500) pour
une durée d'un an.
- Et autorise le Président à signer ladite reconduction.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 02 juin 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260602-20260602_B_063-AU
Reçu le 23/06/2026